

NOTE D'INFORMATIONS 12/12/2024

Actuellement 2 maladies vectorielles concernent notre département 66 :

- La MHE depuis 2023
- La FCO avec plusieurs sérotypes : le 8 depuis l'été 2024 et le 3 depuis 2024

Ces 2 maladies ont des impacts sur les mouvements des animaux mais également un impact clinique sur les troupeaux. Sur le site GDS66 la mise à jour des cartes est hebdomadaire dans la rubrique actualités sanitaires

LES MALADIES S'ACHETENT !

VIGILANCE POUR VOS ACHATS DANS LA ZONE NON INDEMNÉ FCO 3 (PCR FCO 3 Obligatoire avant départ) : Contactez votre GDS

La plus forte activité des vecteurs (culicoïdes) allant de Aout à Décembre, nous arrivons donc en fin de période vectorielle et pour une protection optimale pour 2025, il est conseillé de vacciner les animaux au printemps (**il convient de voir avec votre vétérinaire en fonction de l'état de santé de votre troupeau**).

La vaccination est la seule protection efficace contre ces maladies vectorielles.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, pensez à anticiper au plus tôt avec votre vétérinaire la commande de vos vaccins.

VOUS ETES ELEVEUR OVINS/CAPRINS

- **Vacciner pour protéger son troupeau : voir avec votre vétérinaire sanitaire**

	Impact	Protection (Age mini des animaux pour vacciner)	Prise en charge du vaccin	Indemnisation foyers
MHE	faible	Pas de vaccin	/	Par le FMSE : foyers du 01/01/24 au 31/08/24 (prise en charge de la mortalité et 60% des frais vétérinaires) Négociation en cours pour les foyers à partir du 01/06/24
FCO-8	fort	BTV Pur 4-8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois) Syvazul 4-8 (1 inj) (Age min : 3 mois) Bluevac 8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/07/23 au 31/12/23 (prise en charge surmortalité) Négociation en cours pour les foyers 2024
FCO-3	Très fort	Bultavo 3 (1 inj) Bluevac 3 (2 inj) (Age min : 2 mois)	Oui	Par l'Etat : foyers du 05/08/24 au 31/12/24 (prise en charge surmortalité)

- **Règles aux mouvements pour vos achats notamment :**

	France (pour aller en zone indemne)
MHE	Désinsectisation et PCR négative
FCO-8	Absence de signe clinique avant départ
FCO-3	Désinsectisation et PCR négative

VOUS ETES ELEVEUR DE BOVINS

	Impact	Protection (Age mini des animaux pour vacciner)	Prise en charge du vaccin	Indemnisation foyers
MHE	fort	Hepizovac (2 inj) (Age min : 2 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/01/24 au 31/08/24 (prise en charge de la mortalité et 60% des frais vétérinaires) Négociation en cours pour les foyers à partir du 01/06/24
FCO-8	fort	BTV Pur 4-8 (2 inj) Bluevac 8 (2 inj) (Age min : 2.5 mois)	Non	Par le FMSE : foyers du 01/07/23 au 31/12/23 (prise en charge surmortalité) Négociation en cours pour les foyers 2024
FCO-3	Fort (peu de mortalité mais perte de production importante)	Bultavo 3 (2 inj) Bluevac 3 (2 inj) (Age min : 2 mois)	Oui	Par l'Etat : foyers du 05/08/24 au 31/12/24 (prise en charge surmortalité)

➤ **Règles aux mouvements :** (prélèvement et vaccination doit être faites par le vétérinaire) pour vos achats hors 66 notamment :

- En MHE et FCO, les analyses PCR peuvent rester positives plus de 6 mois
- Au vu des circulations virales sur le département, il est possible d'avoir plus de la moitié des animaux qui sortent positifs en PCR
- La meilleure solution pour faciliter les échanges est d'anticiper la vaccination complète de vos animaux
- Validité d'une analyse PCR négative pour l'export : 14 jours alors que les vaccins permettent les échanges pendant plusieurs mois
- Il n'y a pas de prise en charge des vaccins fait pour les échanges

	France (zone indemne)	Export Italie	Export Espagne
MHE Hepizovac	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	Absence de signe clinique
FCO-8 et 4	Absence de signe clinique	<u>Bovins ≤ 60j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU veaux issus de mère vaccinée avec un rappel depuis au moins 3 semaines avant la naissance	<u>Bovins ≤ 60j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU veaux issus de mère vaccinée avec un rappel depuis au moins 3 semaines avant la naissance
FCO-3 Bultavo-3 Seul vaccin possible pour les échanges	Désinsectisation + PCR négative OU vaccination (départ 21j après le rappel)	<u>Bovins >60j :</u> Désinsectisation + PCR négative OU animaux vaccinés (départ 10j après le rappel)	<u>Bovins >60j :</u> animaux vaccinés (départ 10j après le rappel)

GDS 66

19 Avenue de Grande Bretagne, Maison de la viticulture - 66000 PERPIGNAN

☎ 04.68.34.80.08 - @ gds66@reseaugds.com